



COMUNIQUE DE PRESSE

**Le PLF 2024 prévoit 200 % d'augmentation de la taxe de séjour en 2024,
l'UMIH et le GNC dénoncent une absence de négociation !**

Mardi 19 décembre 2023

Le texte retenu par le Gouvernement pour le projet de loi de finances 2024 conserve l'article 27 ter sur la hausse de 200% de la taxe de séjour à Paris et en Ile de France pour l'année 2024.

L'UMIH et le GNC dénoncent des négociations en trompe l'œil que ce soit entre Ile de France Mobilités et le Gouvernement ou entre le Gouvernement et les organisations professionnelles, et ce malgré une mobilisation du secteur dès le mois de septembre.

Les professionnels ont proposé des scénarios qui prenaient bien en compte le besoin de financement des transports franciliens, conservaient la proportionnalité de la taxe tout en baissant drastiquement la hausse de la taxe de séjour appliquée aux hôtels. Des scénarios rejetés les uns après les autres.

L'article 27 ter adopté va représenter une collecte annuelle de 423 millions € bien au-dessus du besoin de financement de 200 millions € indiqué par IDF Mobilités et le Gouvernement !

*« Les dés étaient pipés dès le départ ! Y avait-il une réelle volonté de faire évoluer la situation ? Nous dénonçons cette décision arbitraire en contradiction avec l'engagement du Président de la République et du Gouvernement de ne pas créer un nouvel impôt. Il faut vraiment enrayer cette habitude qui consiste à systématiquement ponctionner les touristes pour financer les schémas de transports régionaux. Encore un coup dur pour la compétitivité de notre secteur et pour l'image de la France, à l'heure où tous les projecteurs sont braqués sur PARIS 2024 », déclarent **Véronique Siegel**, présidente UMIH branche hôtellerie et **Jean-Virgile Crance**, président du GNC.*

Contact presse : communication@umih.fr

Ophélie Rota – 06 82 82 95 82

Charlotte Le Moniet - 07 87 02 69 66

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 72% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis plus de 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.

Le GNC, groupement national des chaînes hôtelières, est un syndicat associé à l'UMIH depuis 1994. Le GNC regroupe la plupart des chaînes hôtelières françaises et étrangères implantées en France (Accor, Louvre hôtels Group, B&B Hotels, Choice Hotels international, Brit Hôtel, Balladins, Elior, Hilton, Holiday Inn, Le Méridien, Tonic Hôtels, ...) soit plus de 4000 hôtels et plus de 330 000 chambres ce qui représente près de la moitié du parc hôtelier classé en France.